

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

Légende

-  Points de limite d'agglomération fixés par l'arrêté municipal n°63/2016 en date du 11 octobre 2016
-  Périphérie d'agglomération



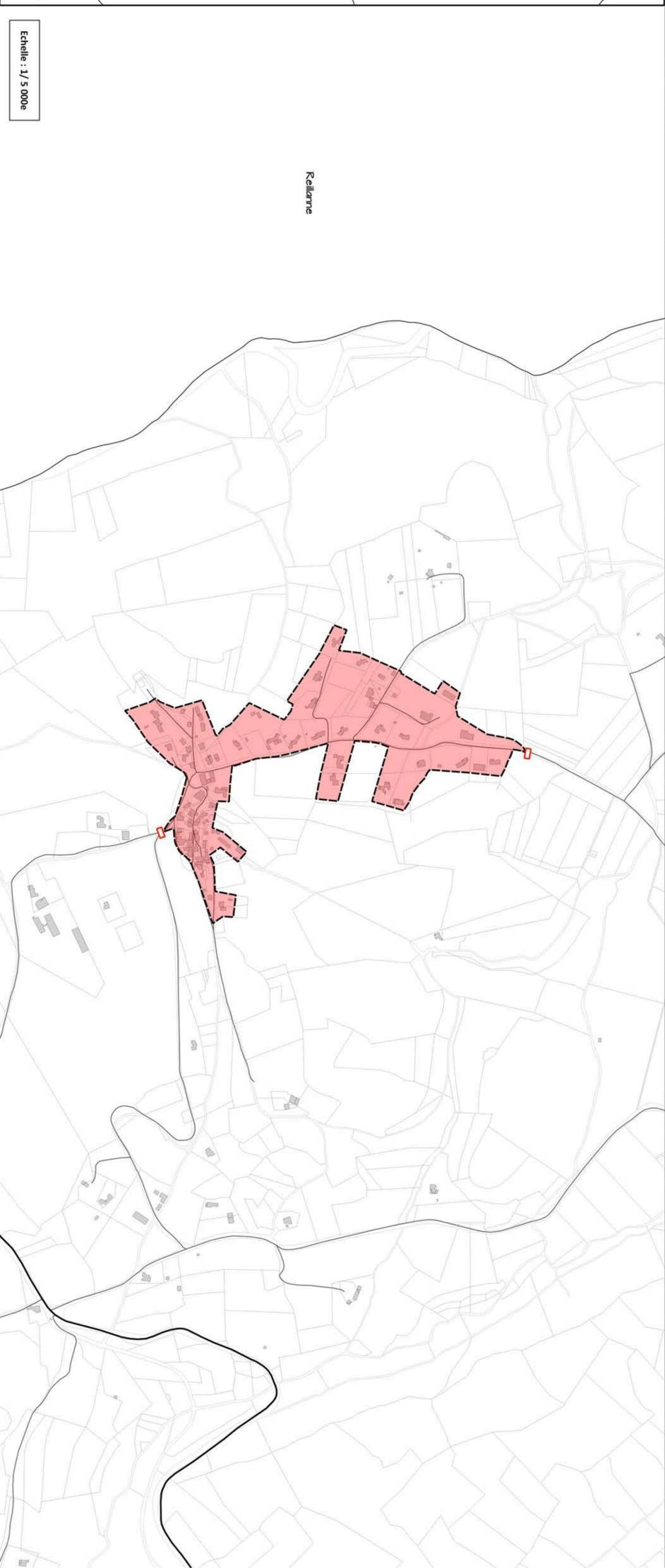
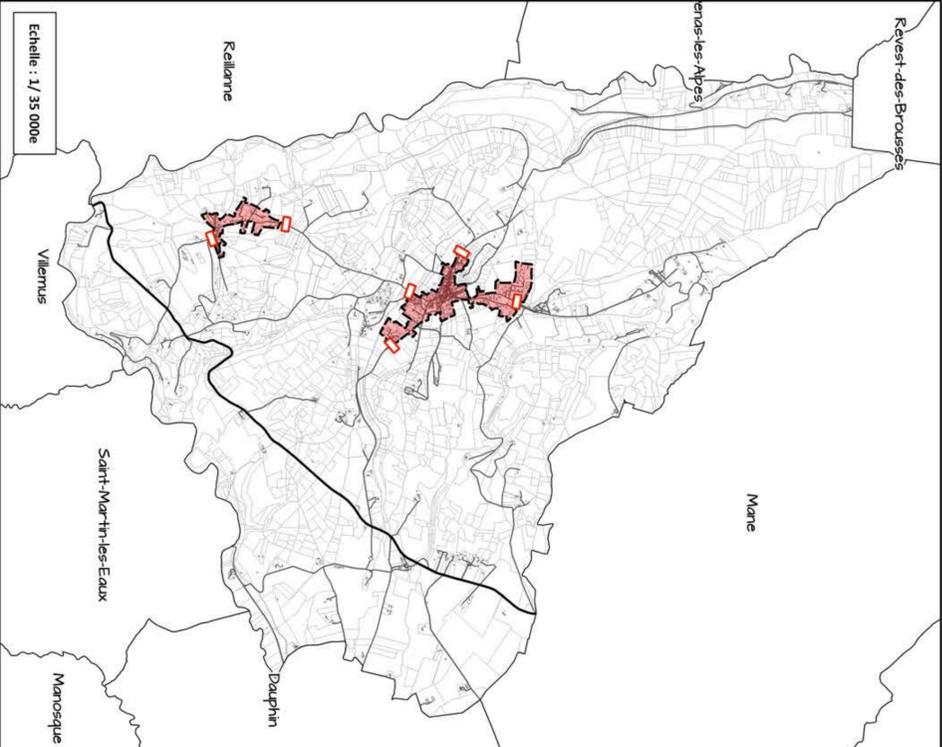
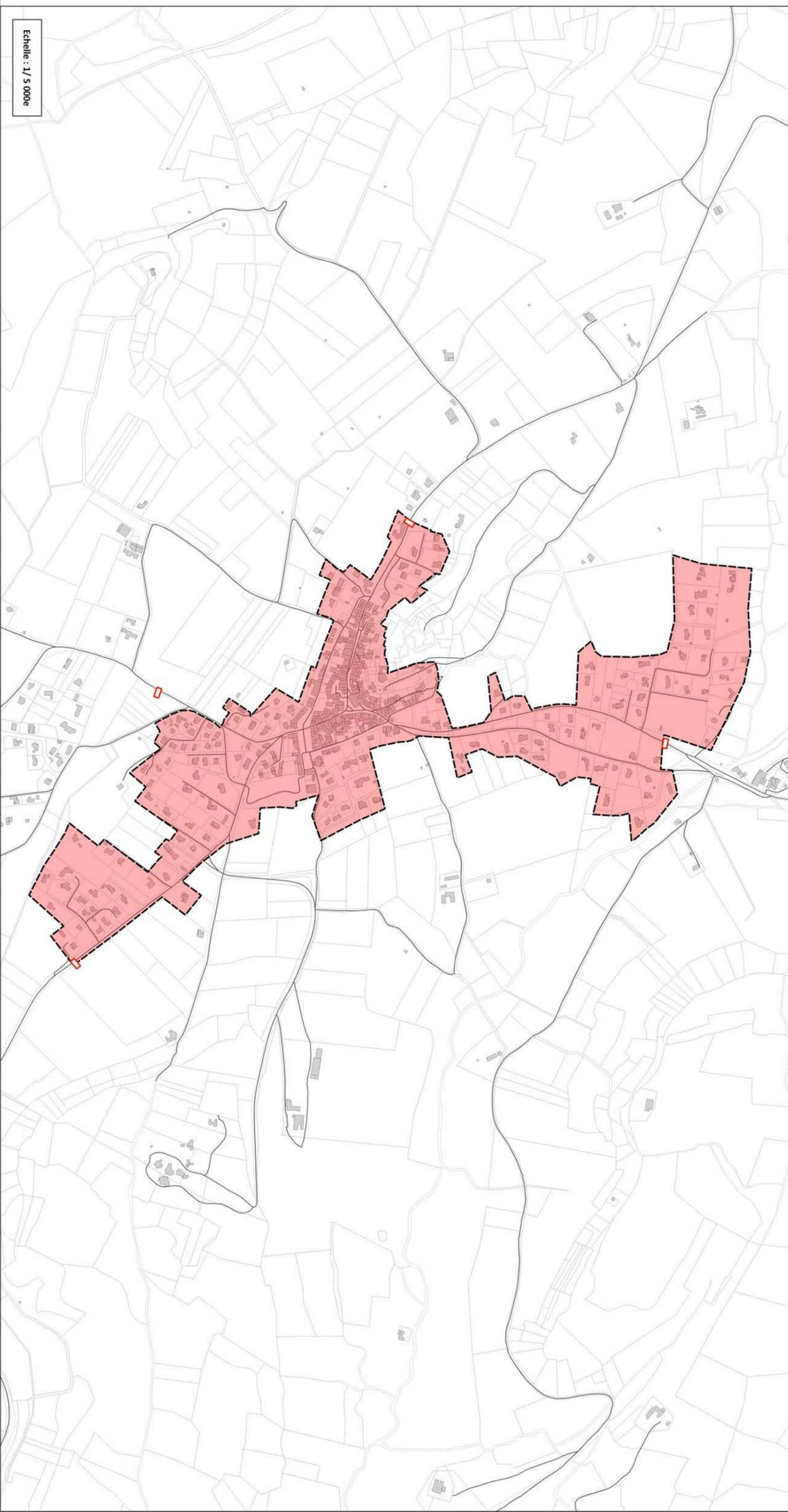
3.1

Limites

d'agglomération

ELABORATION
Prescrit par délibération du conseil municipal le
11/04/2016
Arrêté par délibération du conseil municipal le
...
Approuvé par délibération du conseil municipal le
...

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du R.P. dont les composantes figurent en légende, à une valeur représentative. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.



RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

Légende

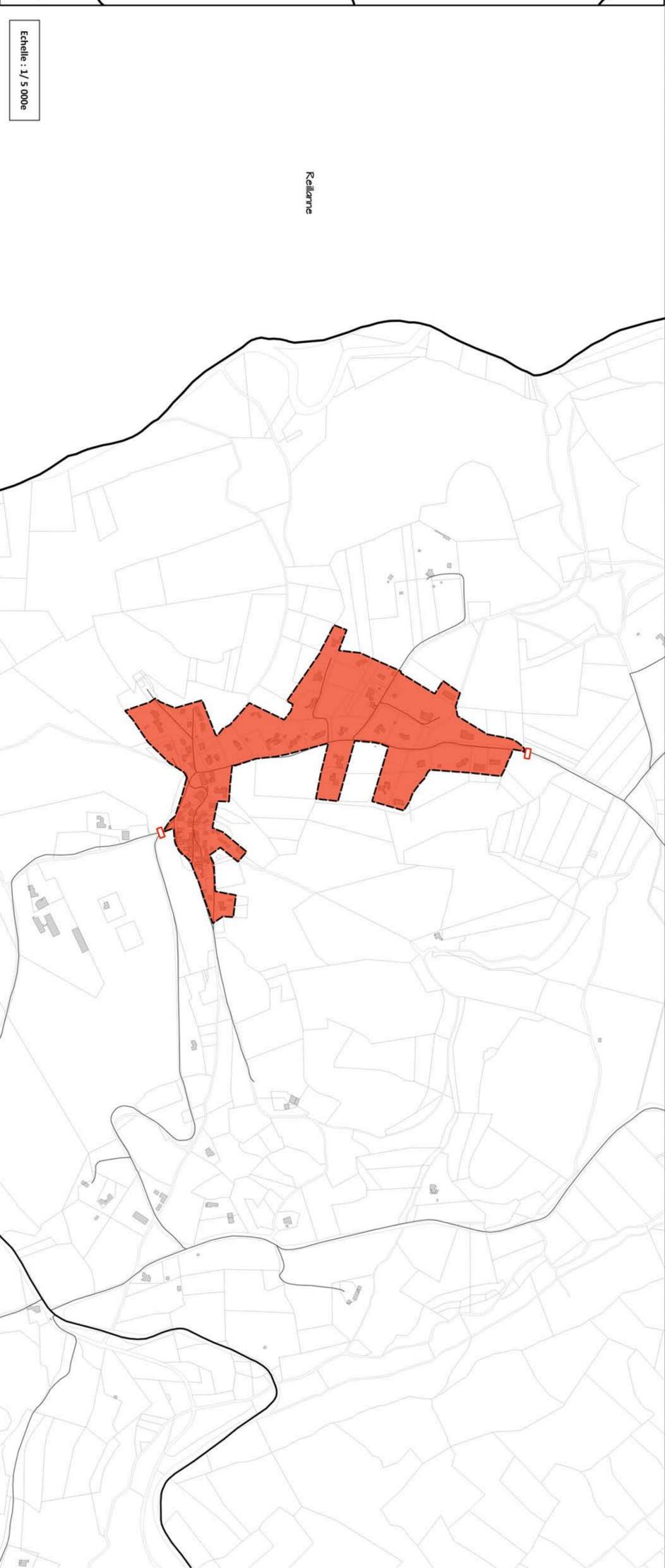
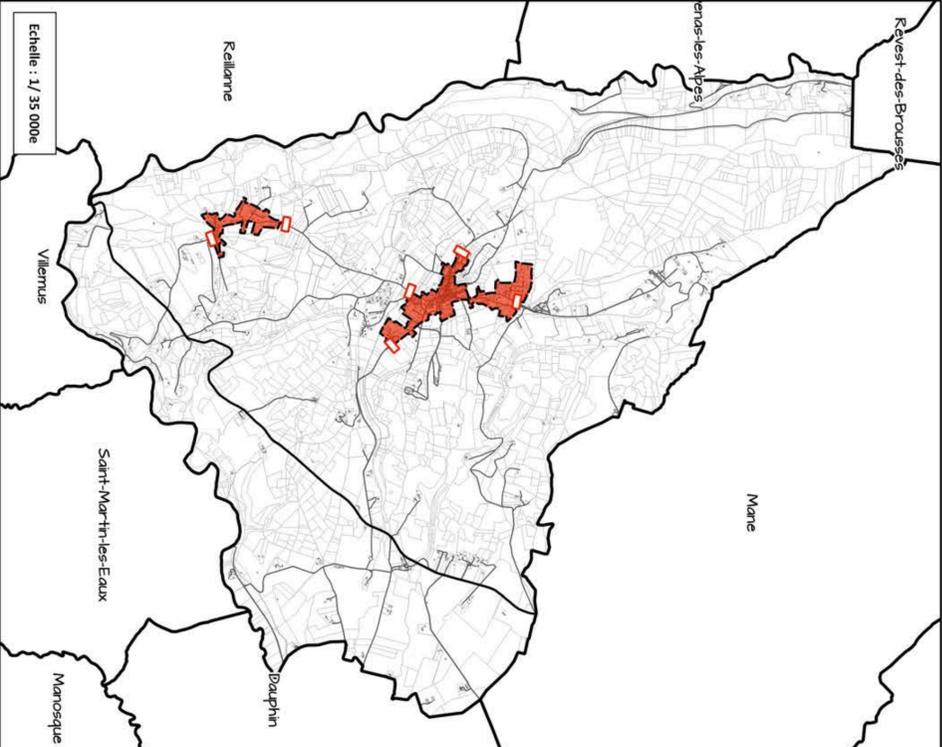
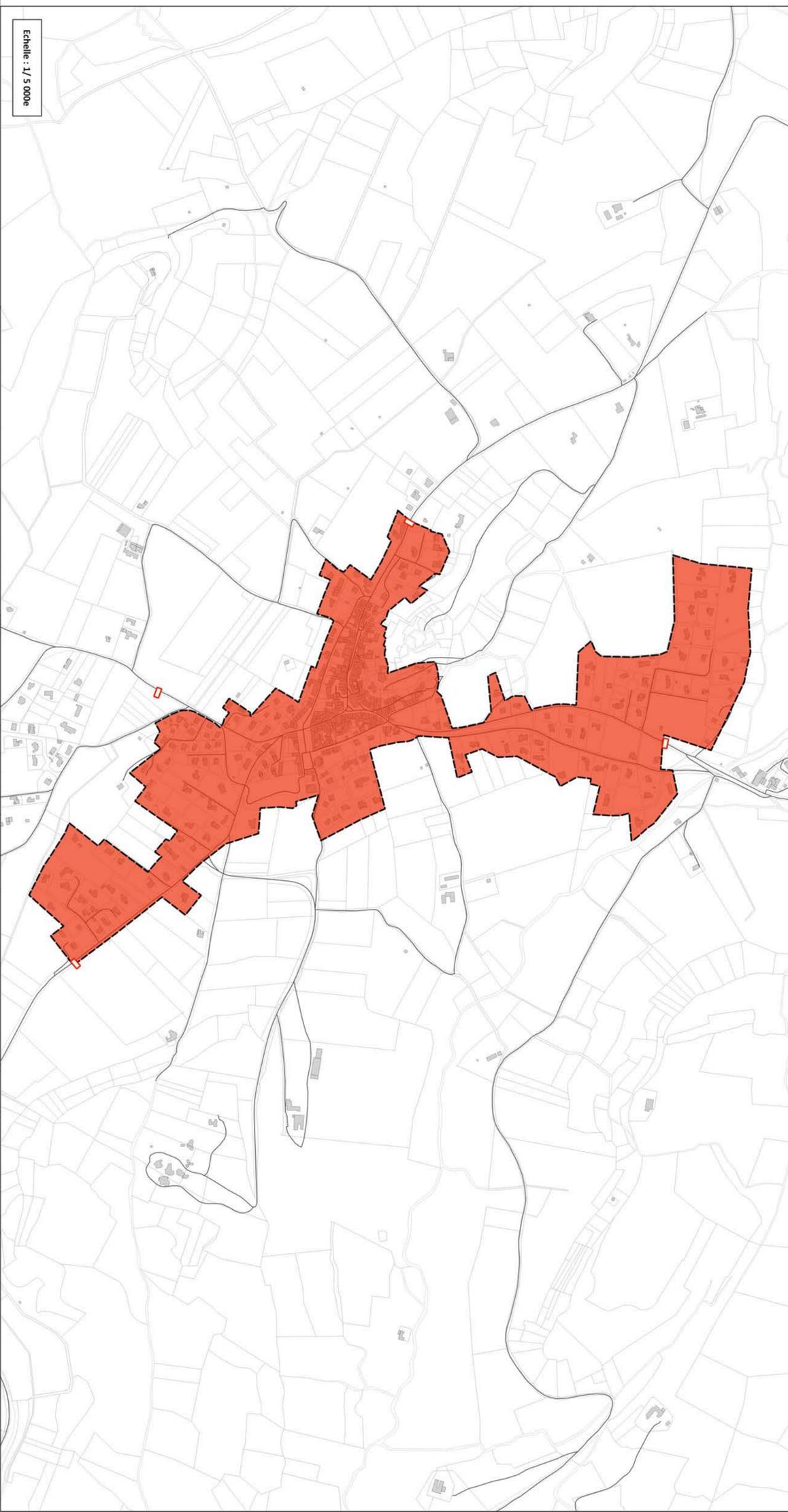
-  Panneaux de limite d'agglomération
-  Périmètre d'agglomération
- Zonage RLP**
-  Zone 1
-  Zone 3



A Zonage du R.L.P.

ELABORATION
Prescrit par délibération du conseil municipal le
11/04/2016
Arrêté par délibération du conseil municipal le
...
Approuvé par délibération du conseil municipal le
...

*Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information.
Seule la représentation graphique du RLP dont les composantes figurent
en légende, à une valeur réglementaire.
La commune n'est pas responsable des éventuels erreurs du fond de
plan cadastral qui doivent être signalés au service des impôts fonciers.*



RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

Légende

Prescriptions réglementaires

-  Panneaux de limite d'agglomération
-  Périmètre d'agglomération
-  Lieux d'implantation des présenseignes temporaires en agglomération
-  Cônes de vue remarquables à préserver

Immeubles protégés au titre des monuments historiques

-  Classé
-  Inscrit
-  Partiellement Classé-Inscrit
-  Périmètre de 100m autour des Immeubles classés ou inscrits

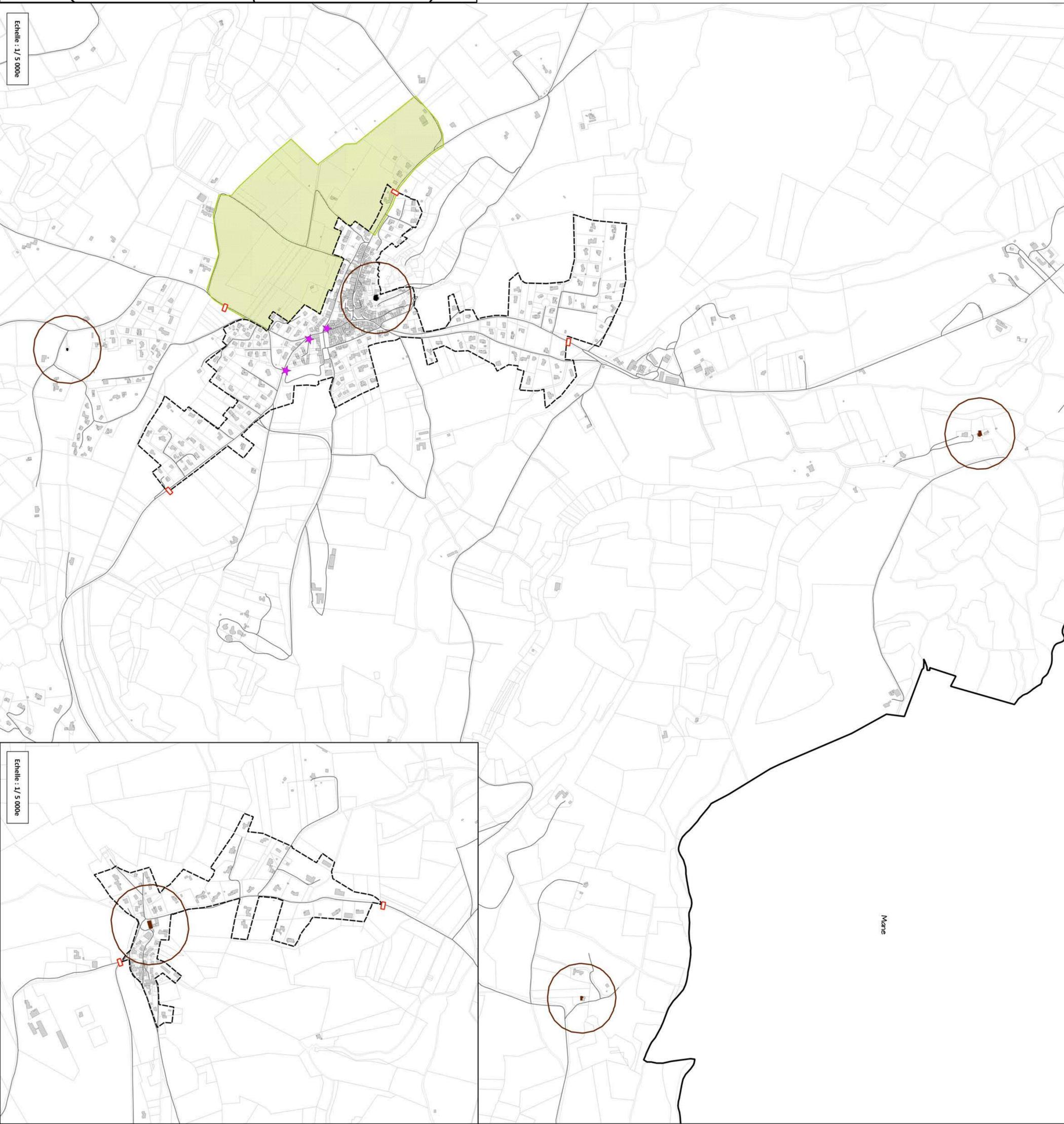
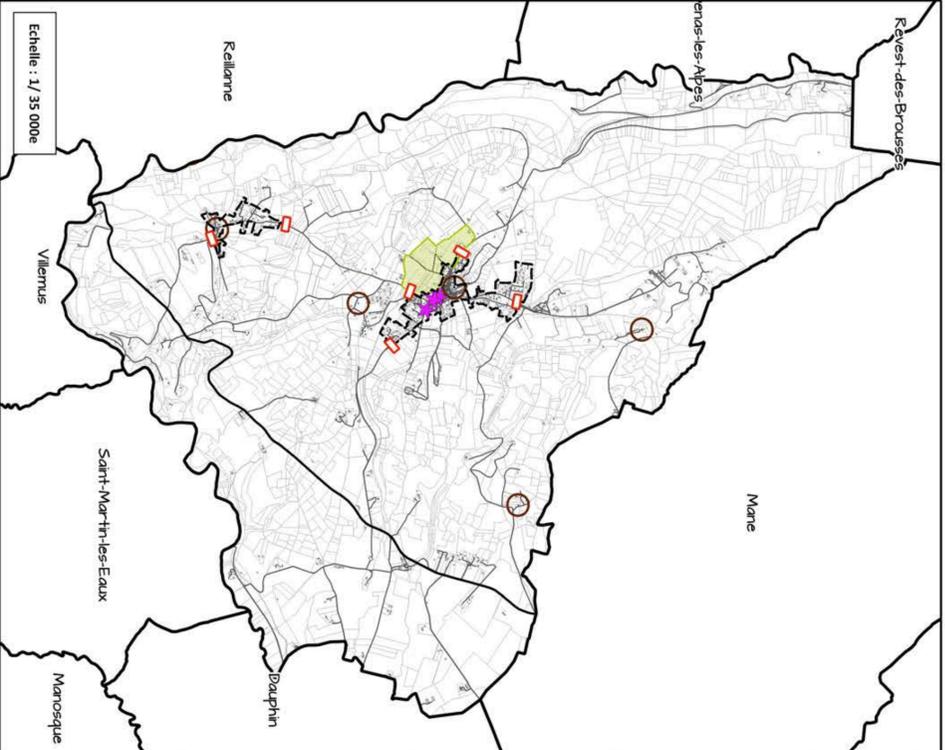


B Prescriptions Réglementaires

3.2 Documents graphiques

ELABORATION
Prescrit par délibération du conseil municipal le
11/04/2016
Arrêté par délibération du conseil municipal le
...
Approuvé par délibération du conseil municipal le
...

Le fond de plan cadastre figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du NRP dont les composantes figurent en légende, à une valeur réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.



Echelle : 1/5 000e

Echelle : 1/5 000e